

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 9, septembre 2011

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence (PPDT) vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée. Pour vous inscrire : ppdt@etat.ge.ch

Espace citoyen

Notre site Internet comprend désormais une page dédiée au grand public : « l'espace citoyen ». Il informe les citoyennes et citoyens sur la protection des données personnelles et la transparence dans le canton de Genève, et les guide dans les différents onglets du site : http://www.ge.ch/ppdt/espace_citoyen.asp

Nos activités

Agrément (vidéosurveillance)

Pose de caméras de vidéosurveillance sur les terrains de la Fondation des Évaux
http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Agrement_VS_2011_I_006_Evaux_2011_07_25_V.pdf

Pose de caméras de vidéosurveillance dans la commune de Chêne-Bourg
http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PPDT_Agrement_VS_2011_I_007_Chene-Bourg_2011_09_12_V.pdf

Recommandation (protection des données)

Le Conseil d'État a suivi la [recommandation des préposées](#) demandant de prendre des mesures pour supprimer les données personnelles de citoyens sur les pages Internet de la Feuille d'avis officielle (FAO), soit dès la parution, soit dans un délai à fixer par le gouvernement, de l'ordre de deux ans. À cette fin, il a édicté de nouvelles dispositions dans le règlement d'application de la FAO (voir en particulier les articles 6 et 11). Dorénavant, les abonnés à la FAO en ligne, à l'exception de l'État de Genève, n'auront plus accès qu'aux publications des deux dernières années. Cette modification entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2012 : http://www.ge.ch/legislation/rsg/ff/s/rsg_b2_10p03.html

Anonymisation des bases de données pour formation

En complément des informations livrées dans le bulletin de l'été, les préposées informent les institutions publiques genevoises que le Centre des technologies de l'information (CTI) met à disposition un service d'anonymisation des bases de données pour les formations des nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Pour tout renseignement, contacter: M. Nunzio Di Ruocco - Responsable du service « Gestion des données et de l'information » - Centre des Technologies de l'Information - (nunzio.di-ruocco@etat.ge.ch - +41 22 388 06 31).

Jurisprudence

Cour de Justice - chambre administrative (Genève)

La Chambre administrative a confirmé la décision rendue par la ville de Genève sur recommandation des préposées d'accorder l'accès à une convention conclue entre la Ville et une fondation dont le but est l'encouragement des beaux-arts et de la culture, mais non à son annexe, constituée par le contrat d'assurance conclu contre les dommages d'exposition : [ATA/390/2010](#)

Législation

Avant-projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient

Le Conseil fédéral a ouvert, le 16 septembre 2011, la procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient. Le dossier électronique du patient vise à améliorer la qualité des processus thérapeutiques, à augmenter la sécurité des patients et à accroître l'efficacité du système de la santé. La consultation durera jusqu'au 20 décembre 2011.

Le dossier électronique du patient permet aux professionnels de la santé d'échanger des informations importantes pour le traitement de leurs patients. Les données sont gérées et stockées de manière décentralisée et sont accessibles en ligne en tout lieu et à tout moment. Les patients attribuent les droits d'accès et définissent les niveaux de confidentialité des différentes données contenues dans leur dossier. Les nouvelles bases légales règlent les exigences pour un traitement sécurisé des données contenues dans le dossier électronique du patient. Elles règlent les conditions cadres techniques (p.ex. les normes et les composants d'infrastructure) et organisationnelles (p.ex. l'identification des patients et des professionnels de la santé ou la définition des droits d'accès).

<http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/10357/10360/index.html?lang=fr>

Publications

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)

Le PFPDT salue les efforts entrepris par le conseiller fédéral Didier Burkhalter pour trouver une solution conforme aux exigences de la protection des données valable pour tous les hôpitaux en Suisse. L'élaboration d'une ordonnance qui règle la transmission des données lors de la facturation tout en protégeant les droits des patients va dans la bonne direction. Les questions concernant le financement et celles concernant la protection des données ne doivent en aucun cas être mélangées :

<http://www.edoeb.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr>

Öffentlichkeitsgesetz.ch

Ce site internet, sous le patronage de la conférence des rédacteurs et rédactrices en chef et financé par la Sonntagszeitung et Tamedia, est consacré à la transparence de l'information dans les administrations. Version française prévue à l'automne : <https://www.oeffentlichkeitsgesetz.ch>

Actualités de la CNIL- Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

- Biométrie comportementale : la reconnaissance de la frappe au clavier autorisée dans le cadre de démonstrations <http://www.cnil.fr/nc/la-cnil/actu-cnil/article/article/biometrie-comportementale-la-reconnaissance-de-la-frappe-au-clavier-autorisee-dans-le-cadre-de>
- La transposition en droit français des directives européennes dites « Paquet télécom » est intervenue avec la publication de l'ordonnance du 24 août 2011. Celle-ci modifie notamment la loi informatique et libertés sur deux points : le renforcement des droits des internautes et le signalement des failles de sécurité à la CNIL. Désormais, les internautes devront donner leur accord préalablement à l'inscription de « cookies ». Par ailleurs, la CNIL se voit confier une nouvelle mission consistant à examiner les notifications des failles de sécurité des opérateurs de communications électroniques <http://www.cnil.fr/nc/la-cnil/actu-cnil/article/article/transposition-du-paquet-telecom-renforcement-des-droits-des-internautes-et-signalement-des-fai>

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI - France)

L'ANSSI a agréé un produit pour protéger des informations sensibles, classifiées de défense ou non, jusqu'aux niveaux Confidentiel Défense, Confidentiel OTAN, Confidentiel UE et Confidentiel EUROCOR. Cet agrément traduit le fait que le vol ou la perte d'un équipement ne conduit pas à la compromission des informations qu'il contient. Ce produit, destiné aux administrations traitant d'informations classifiées, est aussi disponible pour les opérateurs d'importance vitale ou les entreprises traitant d'informations particulièrement sensibles, après autorisation préalable de l'ANSSI :

<http://www.ssi.gouv.fr/fr/produits-et-prestataires/globull-agrement-pour-la-protection-des-donnees-jusqu-au-niveau-classifie.html>

Conférences, formations et séminaires

Hautes Études Commerciales de l'Université de Lausanne (HEC)

« Cyber pouvoir et cybersécurité » Cinq professionnels de renommée internationale s'exprimeront sur ces thèmes. Ils partageront leurs réflexions et expériences afin de proposer des pistes pour que chaque acteur puisse s'approprier la question de savoir *Comment maîtriser le cyber pouvoir ?* Les présentations seront suivies d'un débat avec la salle sur les questions de sécurité de l'information, de souveraineté des États, de compétitivité des entreprises et de protection des personnes à l'heure du numérique mondialisé.

Lausanne, mercredi 5 octobre 2011, de 14h à 18h. Inscription :

http://www.hec.unil.ch/sghernaouti/?page_id=1188

CLUSIS - association suisse de la sécurité de l'information

« Identités numériques – Bas les masques ! » L'anonymat qui a longtemps prévalu sur Internet, n'est-il pas en train d'être relégué définitivement au nombre des utopies ? À travers l'utilisation croissante des médias sociaux et de la multiplication des contenus générés par l'utilisateur, on s'expose et on s'exprime de plus en plus sur la toile. Par contrecoup, la question de l'identité numérique et de la gestion des multiples représentations d'un individu qu'elle regroupe devient centrale. Dans l'univers Internet, notre identité se forge à partir des traces que nous y laissons, mais aussi à partir de ce que les autres disent et publient sur nous, ce qui rend identité et réputation numériques difficilement contrôlables.

Genève, mardi 11 octobre 2011, 17h à 19 h suivie d'un apéritif dînatoire. Inscription :

<https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dFRRTTGlaYkxVTcOeEtWb2InQ05CWFE6MQ>

Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT, Genève)

« Surveillance des travailleurs et protection de la personnalité » avec une intervention d'Isabelle Dubois, Préposée, sur le thème « conditions légales, fédérales et genevoises, au traitement des données personnelles et illustrations ».

Genève, jeudi 13 octobre (13:30 -17:30) et vendredi 14 octobre 2011 (8:30 - 12:30) :

<http://www.ge.ch/promotion-sante-travail/Doc/80.pdf>

Data Protection and Privacy Commissioners

33rd Conference of Data Protection and Privacy Commissioners « Privacy: The Global Age ».

Mexico, November 2-3, 2011. Pre-Conference Events will start on October 31st in Mexico City:

<http://www.privacyconference2011.org/index.php?lang=Eng>

Université de Fribourg

« Protection des données et nouvelles technologies, en particulier les réseaux sociaux - Datenschutz und neue Technologieien, insbesondere soziale Netzwerke ». Intervenants: David-Olivier Jaquet-Chiffelle, Stefan Gerschwiler, Andreas Sidler.

Vendredi 11 novembre 2011 <http://www.unifr.ch/euroinstitut/fr/aktivitaeten/weiterbildung>

Nos collaborations en réseau

Préposé fédéral (PPDT)

Vidéosurveillance de l'espace public effectuée par des particuliers : les particuliers n'ont en principe pas le droit de faire de vidéosurveillance de l'espace public. Seules des exceptions très étroitement encadrées sont possibles : <http://www.edoeb.admin.ch/themen/00794/00800/01765/index.html?lang=fr>

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch

<http://www.ge.ch/ppdt>